



Lettre d'information mensuelle NATHD sur le réseau public fibre en exploitation sur
votre commune - n°11 - Juillet et Août 2024
n° précédents et toutes informations utiles à consulter sur www.nathd.fr

Le sujet du mois

L'arrêté de circulation, un document essentiel pour la pérennité du réseau public fibre et la sécurité de tous

Que ce soit pour intervenir sur un poteau, dans une chambre souterraine ou une armoire de rue afin de remettre en place le câble fibre après une tempête ou un acte de malveillance, le réseau public fibre est soumis à de nombreux aléas, comme les autres réseaux. Ainsi, il fait l'objet d'une surveillance et d'interventions régulières pour rester opérationnel et continuer à offrir à vos administrés le niveau de service téléphonique et Internet qu'ils attendent, en évitant au maximum les coupures de réseau.

NATHD, l'opérateur infrastructure (OI) en charge de l'exploitation du réseau fibre pour les collectivités, a confié ces opérations de maintenance aux équipes techniques de La fibre Nouvelle-Aquitaine (LFNA) qui doivent pouvoir intervenir dans les meilleurs délais et en toute sécurité sur le domaine public et le réseau routier.

C'est pourquoi, tous les ans, nous sollicitons les collectivités en leur demandant un arrêté de circulation afin de faciliter les interventions des équipes techniques. La majorité des collectivités ont répondu à nos demandes d'arrêtés pour 2024. Nous tenions à les remercier vivement et leur donnons rendez-vous en 2025. Mais, si cette demande vous avait échappé, il n'est pas trop tard pour y répondre (voir ci-après).

Le réseau public fibre est notre bien commun, nous vous remercions de contribuer à sa pérennité, sa performance et à la sécurité de nos équipes et de tous les usagers du domaine public.



Comment nous adresser un arrêté de circulation pour 2024 ?

1- [Télécharger le modèle d'arrêté que nous vous proposons en cliquant ici](#)

2- Complétez-le

3- Envoyez-le [par courriel](mailto:exploitation-1fna@axione.fr) à l'adresse suivante : exploitation-1fna@axione.fr

ou [par voie postale](#) à : La Fibre Nouvelle Aquitaine – 305 Rue Gay Lussac – 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

Vous avez des questions supplémentaires ?
Consultez notre [fiche d'information ici](#)



ARRÊTÉ DE CIRCULATION

POURQUOI UN ARRÊTÉ DE CIRCULATION ?

Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) est en charge de l'exploitation du réseau public de fibre optique déployé par les collectivités sur les territoires les moins durement équipés de 7 départements aquitains. Pour assurer ses missions, NATHD s'appuie sur son réseau privé. La Fibre Nouvelle-Aquitaine et ses axes reliant Axone. Le réseau public de fibre optique a été déployé sur tout ou partie de votre commune par le Syndicat mixte numérique, ou est encore en phase de réalisation. Pour mieux à être vu par les exploitants et les intervenants de ce réseau, nous sommes prêts à intervenir sur votre territoire. L'arrêt de circulation sera donc indispensable pour :

-  **Réceptionner les ouvrages du réseau fibre** (réseau, locaux techniques, armoires de rue...)
-  **Maintenir et entretenir au quotidien et 24h/24, le réseau fibre aérien et souterrain** (travaux d'entretien, câble coupé ou débranché, gestion des impacts climatiques...)
-  **Réduire les temps de rétablissement des services pour l'ensemble des usagers :** particuliers, professionnels... Quel que soit l'équipement.

NOS OBJECTIFS COMMUNS :
Faciliter l'intervention, équilibrer l'ordonnée des équipes et réduire au plus vite le service de vos administrés. Quelques exemples pratiques...

Équipes : afin de faciliter l'intervention des techniciens (sur le domaine public et en domaine privé), veillez à privilégier ou à faire produire à l'équipe des accès sans et toute végétation qui entraverait l'accès à un poteau, un fourreau, une poutre, une armoire...
Pour d'informations sur l'équipe sur www.nathd.fr

Sécurité : afin de garantir l'accès et la sécurité des techniciens, votre accompagnement du contrat préalable avec un propriétaire dans le domaine privé accueille les animaux (chiens, vaches, chevaux...) sera particulièrement vite.

Vous constatez un dommage sur le réseau fibre
Pour tous les signalements de dommages (travaux S&T&A, vidages et forage) : 1fna@nathd.fr ou formulaire : <https://www.nathd.fr/declaration-dom-dommage/>
Plus d'information sur le dommage : www.nathd.fr

EN BREVET PUBLIC, SERVICE DES US CONCERNÉS



Services et contacts



[Un site Internet
www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

Toutes les informations utiles sont sur le site de NATHD dont [un espace dédié aux élus](#).

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

Une assistance téléphonique grand public

Toutes les questions particulières d'administrés peuvent être orientées vers l'assistance téléphonique NATHD du lundi au vendredi de 8h à 20h.

0 809 541 000

Service gratuit
+ prix appel

Une assistance téléphonique réservée aux élus et collectivités

Pour un traitement prioritaire. Du lundi au vendredi de 8h à 20h.



ARRÊTÉ DE CIRCULATION

POURQUOI UN ARRÊTÉ DE CIRCULATION ?

Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) est en charge de l'exploitation du réseau public de fibre optique obtenu par les collectivités sur les territoires les moins durement peuplés et 7 départements ruraux. Pour assurer son mission, NATHD s'appuie sur son prestataire La Fibre Nouvelle-Aquitaine et son sous-traitant, Axione. Le réseau public de fibre optique est déployé sur tout ou partie de votre commune par le Syndicat mixte numérique, ou est encore en phase de déployer. Pour mener à bien notre mission d'exploitation et de maintenance de ce réseau, public nous sommes amenés à intervenir sur votre territoire. L'arrêt de circulation sera donc inévitable pour :

- Réceptionner les ouvrages du réseau fibre** (réseau, locaux techniques, armoires de rue...)
- Maintenir et entretenir au quotidien et 24h/24, le réseau fibre aérien et souterrain** (défauts vandales, câble coupé ou débranché, gestion des impacts climatiques...)
- Réduire les temps de rétablissement des services pour l'ensemble des usagers :** particuliers, professionnels... Quelque soit l'opérateur.

NOS OBJECTIFS COMMUNS :
Faciliter l'intervention, échanger l'état des équipements et rétablir le plus vite le service de vos administrés. Classiques bonnes pratiques...

Éloquer : afin de faciliter l'intervention des techniciens (sur le domaine public et en domaine privé), veillez à prévoir ou à faire prévoir à l'échelle des armoires, réseaux et locaux techniques qui accueillent l'accès à un réseau, un fourreau, une gaine, une armoire... Plus d'information sur le langage sur www.nathd.fr

Sécuriser : afin de garantir l'accès et la sécurité des techniciens, nous accompagnons ou contactons préalablement un propriétaire dans le domaine privé accueillant des armoires (châssis, racks, armoires...) dans particulièrement utile.

Vous constatez un dommage sur le réseau fibre
Pour tous les signalements de dommage réseau 24h/24, utilisez ce formulaire : <https://nathd.fr/telecom/accueil/rapport-damage/>
Plus d'information sur le dommage réseau sur www.nathd.fr

EN SERVICE PUBLIC RÉSERVÉ AUX USAGERS PARTICULIERS

LES SYNDICATS MIXTES DES DÉPARTEMENTS RURAUX

LE SYNDICAT MIXTE DES DÉPARTEMENTS RURAUX

LE SYNDICAT MIXTE DES DÉPARTEMENTS RURAUX

LE SYNDICAT MIXTE DES DÉPARTEMENTS RURAUX

Services et contacts



[Un site Internet
www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

Toutes les informations utiles sont sur le site de NATHD dont [un espace dédié aux élus](#).

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

Une assistance téléphonique grand public

Toutes les questions particulières d'administrés peuvent être orientées vers l'assistance téléphonique NATHD du lundi au vendredi de 8h à 20h.

0 809 541 000

Service gratuit
+ prix appel

Une assistance téléphonique réservée aux élus et collectivités

Pour un traitement prioritaire. Du lundi au vendredi de 8h à 20h.



Votre correspondant territorial NATHD

Monsieur **Guillaume Pinel**, en charge de votre territoire, est votre contact privilégié à l'adresse mail suivante à ne pas diffuser : pinel@nathd.fr

Ce projet 100% public d'accès au Très Haut Débit pour tous a été initié en 2015 par la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités de sept départements (les syndicats mixtes Charente Numérique, Dorsal, Lot-et-Garonne numérique, Périgord numérique et le Sydec 40). Sans cette action publique, un tiers du territoire de Nouvelle-Aquitaine représentant près de 1,5 million de personnes n'aurait jamais eu ce service Très Haut Débit en raison d'une carence d'investissement des opérateurs télécoms privés. NATHD s'appuie sur son prestataire industriel La Fibre Nouvelle-Aquitaine (Goupe Axione) pour ses missions d'exploitation.



www.nathd.fr



Nouvelle-Aquitaine THD

5 place Jean Jaurès, 33000, Bordeaux

[Se désinscrire](#)